

Image not found or type unknown



Liquidation - dette entre particuliers

Par **Michelep**, le **15/08/2008 à 10:54**

Bonjour,rnrnMon ex et moi avons un bien en indivision que nous n'arrivons pas à vendre pour l'instant. Nous devons donc continuer de payer les frais de co-propriété, la CSG, etc... jusqu'à la vente. Ces frais étaient jusqu'à présent acquittés par mon ex. Il devait continuer à payer et nous devions faire les comptes lors de la liquidation. Or, aujourd'hui, il me réclame la moitié des frais, que je ne peux pas payer. Je lui ai envoyé une lettre recommandée lui demandant de baisser le prix de vente de la maison pour accélérer cette vente, car je suis dans l'impossibilité de payer les frais qui s'y rapportent.rnrnIl m'envoie un mail me disant qu'il va entamer des poursuites pour récupérer son argent. Que peut-il faire légalement contre moi ?rnrnMerci de vos réponses.rnCordialementrnrnLouise